

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 2 FÉVRIER 2011

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H30, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Mesdames les Conseillères DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN et Messieurs les Conseillers PIERRE VAILLANCOURT, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame la directrice générale / secrétaire-trésorière MARTINE DUROCHER est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE

AVANT LA SÉANCE RÉGULIÈRE, Monsieur le Maire et Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE procèdent à la remise des prix du concours de « Lumières de Noël 2010 »

Catégorie Résidentiel :

1^{er} prix 100\$ accepté par Monsieur Pernell Paquette

2^e prix 75\$ accepté par Madame Nicole Graveline

3^e prix 50\$ les récipiendaires; Jean-Guy Laroche et Thérèse Lamothe ne sont pas présents pour accepter le prix.

Catégorie Commerce :

Prix de 100\$ accepté par Monsieur George Dubeau, pour le Bar Chez George

PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :

Aucune

Monsieur le Maire observe un moment de silence. Après avoir constaté qu'il y a quorum, il ouvre la session.

2011-02-20

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE

Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article "AFFAIRES NOUVELLES" les sujets suivants :

1. ➤ Dépense de 200\$ autorisée pour publicité sur les napperons utilisés dans les restaurants locaux.

----- [Raymond Durocher]

2. ➤ Schéma de risques.

----- [Gilles Beaulieu]

3. ➤ Clôture coin Albert/Romain;
➤ Avis de motion pour règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

----- [Pierre Vaillancourt]

4. ➤ Suivi – Politique familiale.

----- [Lise A. Romain]

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

5. ➤ Financement temporaire pour Usine d'eau potable + coûts à date
- Réclamations envoyées pour remboursement MTQ et l'usine d'eau potable
 - Refinancement d'un montant de 99 700\$ Règlement 2003-198 (eau potable), si possible procéder au financement de l'emprunt temporaire de l'usine d'eau simultanément afin de se prévaloir d'un meilleur taux d'intérêt.
 - Formation ADMQ, Gestion des contrats municipaux, donnée à Gatineau le 22 février
 - Formation sur l'élaboration du plan de sécurité civile et relations inter-organisationnelles en situation d'urgence donnée à Chelsea les 7 et 8 avril.
 - Code d'éthique et de déontologie, date finale pour présentation au MAMROT, le 2 décembre 2011, l'UMQ fournira un modèle dès le mois de mars 2011.
 - CSST, rapport d'intervention, encore des dérogations à corriger.
 - Intérêt manifesté des C de C à participer au financement d'installations additionnelles au Parc du Centenaire.
 - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE, adoption requise sous peu
 - Date de début de Madame Connie Lévesque, le 7 février 2011, tel que convenu pour 26 semaines à 26 h/semaine.
 - Résolution pour projet Fondations Rues Principale.
 - Résolution pour Madame Agathe V., demande de financement pour l'équipement parc Baume/Principale
 - Remise du formulaire de déclaration pécuniaire à chacun des membres du conseil. A remettre avant le 15 février car date limite pour transmettre au MAMROT.
 - Réunion du 15 février CCU_PIIA reporté au 22 février.
 - Résolution pour la Maison des Jeunes
 - Demande de Monsieur Stéphane Durocher de rencontrer le Conseil municipal afin de faire une présentation concernant les loisirs.
 - A ne pas oublier la remise des prix de la ruralité du Pontiac le 18 février à la ferme Livamia. Coût des billets 25\$. Réservation requise.
 - Résolution pour bibliothèque.
 - Résolution MTQ pour installer la signalisation secteur blanc à l'entrée du village.
 - Résolution Dagua, prise de possession d'usine.
 - Résolution compte de dépenses du maire.

----- [Martine Durocher]

2010-02-21

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 5 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adopté.

AFFAIRES NOUVELLES :

2011-02-22

ATTENDU QUE le règlement portant le numéro 2004-202 (modifié remplaçant le règlement numéro 156, adopté le 5 juillet 1991) intitulé **Règlement de zonage**, adopté le 1^{er} décembre 2004.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE le fonctionnaire désigné « urbanisme » ne peut négocier ce règlement avec les citoyens de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge.

ATTENDU QUE ce règlement a été écrit pour la sécurité publique.

ATTENDU QUE le règlement se lie comme suit pour l'application de la règle pour les **lots d'angle et lots transversaux** :

« Sur les terrains d'angle et les terrains transversaux, la marge de recul avant doit être respectée sur les deux voies publiques.

Dans toutes les zones, sur chaque terrain d'angle, un triangle de visibilité est obligatoire pour les carrefours. Dans ce triangle, aucun objet ne peut avoir plus d'un (1) mètre (3.3 pi) de hauteur par rapport au niveau de la chaussée. Un des angles de ce triangle est formé par chacune des lignes avant de ce terrain, et les côtés formant cet angle doivent avoir chacun dix (10) mètres (33 pi) de longueur, mesurés à partir de leur point de rencontre. Le troisième côté du triangle est une ligne droite réunissant les extrémités des deux autres côtés.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT

QUE le fonctionnaire désigné « urbanisme » applique cette règle tel qu'indiqué dans le règlement de zonage et corrige la situation au coin de la rue Albert et la rue Romain; et ceci, dans les plus brefs délais.

IL EST CONVENU QUE chaque dossier où le propriétaire déroge au règlement sera traité sur une base individuelle.

Le vote est demandé.

En faveur : 5

Résolu à l'unanimité

Adopté.

2011-02-23

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT

QU' à une séance subséquente, il présentera un règlement modifiant le règlement numéro 2004-200 édictant le plan d'urbanisme afin d'inclure une nouvelle orientation d'aménagement relative au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur le territoire de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge.

2011-02-24

CONSIDÉRANT QU' une partie du financement pour la mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable est en financement permanent;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont payables dans ledit projet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la directrice-générale/secrétaire-trésorière, à faire les approches nécessaires auprès de la

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge pour un emprunt temporaire d'un montant maximum de 1 488 919 \$ et ce pour payer les sommes dues dans le cadre du volet FIMR du fonds sur l'infrastructure Municipale Rurale. (Contribution du gouvernement du Canada et du Québec 80%). Le tout selon le protocole d'entente portant le dossier numéro 610495 signé en date du 5 mars 2008.

DE PLUS, le maire et/ou la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adopté.

2010-02-25

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal du Village de Fort-Coulonge, autorise les demandes de formation de la Directrice-Générale pour la gestion des contrats municipaux et l'élaboration du plan de sécurité civile et relations inter-organisationnelles offertes au moi de février et avril 2011.

Adopté

2011-02-26

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal du Village de Fort-Coulonge, accepte la politique de gestion contractuelle ADM-2011-001, tel que déposée.

Adopté

2011-02-27

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge a pris connaissance et accepte le dépôt des prévisions budgétaires révisés pour l'année 2010 et l'année 2011 de l'OMH Fort-Coulonge, démontrant respectivement un déficit révisé pour les deux immobiliers au montant de 126 181\$ pour 2010 et 124 608\$ pour 2011, représentant la contribution municipale au montant de 12 168\$ pour 2010 et 12 460\$ pour 2011.

Adopté

2011-02-28

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité du Centre De Loisirs des Draveurs a négocié des prêts avec la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge croit qu'il y a lieu de préciser les obligations de la Municipalité face à elle;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge s'engage advenant la dissolution du conseil d'administration de la Coop ou d'un problème quant au quorum, à mettre sur pied un conseil d'administration provisoire et voir à

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

comblent les postes nécessaires au besoin et ceci jusqu'à ce qu'un nouveau soit mis en place;

DE PLUS la présente résolution fait partie intégrante du Protocole d'entente tripartite signé le 19 mars 2008.

Adopté

2011-02-29

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité du Centre De Loisirs des Draveurs a négocié des prêts avec la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge croit qu'il y a lieu de préciser les obligations de la Municipalité face à elle;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge s'engage à verser la totalité de la subvention prévue pour la rénovation, l'aménagement et l'exploitation du Centre de loisirs, représentant un montant de 20 000\$ annuellement, dans un compte détenu par la Caisse, pour une période de quinze (15) ans ou jusqu'à avis contraire de l'institution, et ceci sans restrictions;

DE PLUS la présente résolution fait partie intégrante du Protocole d'entente tripartite signé le 19 mars 2008.

Adopté

2011-02-30

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le maire et /ou la directrice-générale à signer le nouveau document remis par la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge modifiant le Protocole d'entente tripartite en vigueur depuis le 19 mars 2008 entre La Coopérative de Solidarité du Centre de Loisirs des Draveurs, la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

Adopté

2011-02-31

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le maire à proclamer Février 2011 « Mois du ♥ »

Adopté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-02-32

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge mandate Monsieur Gerard Labelle, CGA, à faire la vérification des livres pour l'année se terminant le 31 décembre 2011. Ainsi que de préparer le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2010.

Adopté

2011-02-33

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge bénéficiera d'une aide financière du FSTD pour l'année 2010-2011 d'un montant de 30 000\$, pour l'année 2011-2012 d'un montant de 22 000\$ ainsi que pour l'année 2010-2013 également d'un montant de 22 000\$.

ATTENDU QUE le Comité de développement stratégique de la MRC du Pontiac a entériné en partie notre résolution portant le no. 2010-12-223 demandant une aide financière de 30 000\$ annuel pour une période de trois ans.

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge s'engage pour les trois prochaines années à poursuivre la démarche de revitalisation avec Fondations Rues Principales.

Adopté

2011-02-34

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge mandate Madame Agathe Vergne pour présenter une demande au pacte rural afin de financer de l'équipement pour l'aménagement du parc Baume/Principale.

Adopté.

2011-02-35

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la D-G, Madame Martine Durocher à verser à la Maison des Jeunes du Pontiac, 250\$ au mois de février, 250\$ au mois de juin et un dernier versement de 250\$ au mois de novembre 2011. Le tout, selon les projections budgétaires et la demande de financement de transport des jeunes de Fort-Coulonge vers la nouvelle maison des Jeunes construite dans le Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

Adopté.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-02-36

ATTENDU QUE les dépenses autorisées pour le salaire de la bibliothécaire reflètent seulement les heures d'ouverture à la population.

ATTENDU QUE de nouveaux logiciels seront installés dans toutes les bibliothèques; une période de formation est prévue.

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la rémunération pour cette formation.

Adopté.

2011-02-37

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise l'émission d'un chèque au montant de 250\$ pour le projet d'hémodialyse du Centre de Santé et Services Sociaux du Pontiac.

Adopté

2011-02-38

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la Directrice-Générale à formuler une demande au MTQ afin d'installer la nouvelle signalisation; flocon de neige; voulant informer les automobilistes que le village de Fort-Coulonge a décrété certains secteurs « secteurs blancs ».

Adopté

2011-02-39

CONSIDÉRANT QUE depuis un certain temps la compagnie DAGUA demande que la municipalité du Village de Fort-Coulonge leur retourne une résolution confirmant l'acceptation du système d'eau potable installé à la nouvelle usine de filtration d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en marche de la nouvelle usine de filtration d'eau potable, les utilisateurs ont subi les conséquences de nombreux avis d'ébullition d'eau, de bris des installations et de correctifs de défaillances effectués à la nouvelle usine de filtration.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge prenne possession de l'usine de filtration d'eau potable seulement lorsque celle-ci aura fonctionné pour une période de 6 mois sans bris mécanique ou opérationnel du système et qu'aucun avis d'ébullition d'eau relevant de celle-ci soit émis à la population. La période de garantie débutera à cette date. (date de prise de possession tel que définie).

Adopté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-02-40

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le paiement à intervalle différé des comptes de déplacement du maire.

QUE ces paiements à intervalles différés seront fait sous les mêmes conditions applicables actuellement, c'est-à-dire; sous présentation du formulaire fourni par la municipalité dûment complété et signé et présenté pour paiement et signature à la Directrice-Générale.

Adopté

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

1. SHQ : lettre datée du 20 décembre 2010 Budget révisé 2011
2. SHQ : lettre datée du 23 décembre 2010, Budget révisé 2010
3. Seconde demande des employés municipaux.
4. Courrier de monsieur André Mathieu, envoyé le 23 janvier 2011, attestant que l'usine respecte le certificat d'autorisation émis par le MDDEP
5. Courriel de madame Gabie Paré, daté du 26 janvier 2011, confirmant un don de 5 000\$ de la CPD de Fort-Coulonge pour les projets phase III des Amis du Parc.

CORRESPONDANCE

LOCALE & EXTÉRIEURE

1. Lettre datée du 11 janvier 2011, proposition pour problèmes de dommages causés par des castors.
2. CSSS Pontiac, lettre de félicitations datée du 10 janvier 2011
3. Chevaliers de Colomb : lettre datée de décembre 2010 ; remerciement pour le support lors de la guignolée.

M.R.C. de PONTIAC

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

1. MAMROT : lettre datée du 11 janvier 2011 confirmant une compensation de TVQ au montant de 36 436\$ pour les achats de 2010.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

2. MTQ : lettre datée du 20 janvier 2011, importance de rapporter au MTQ tous accidents graves survenus sur le réseau dont l'entretien relève de la responsabilité de la municipalité

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS F.C.M.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS F.O.M.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC U.M.O.

BULLETINS ~ CIRCULAIRES ~ REVUES

2011-02-41

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes soient payés au montant de \$310,248.21

Adopté

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussigné, MARTINE DUROCHER, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec,
Ce 2^e jour de février 2011.

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière

2011-02-42

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion soit levée. (21h55)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière

/mmf

T:\Everyone\PROCÈS_VERBAUX\ANNÉE 2011\min_ordinaire2février.docx